

# Appel d'offres: mobilité durable dans les entreprises

SuisseEnergie est le programme de la Confédération pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables grâce à des mesures volontaires. Le programme soutient des solutions développées au niveau des branches et des entreprises.

SuisseEnergie recherche des idées de projets ayant pour objectif de promouvoir la mobilité durable dans les entreprises.

Les entreprises, les villes, les communes et les régions de Suisse jouent un rôle clé dans la réalisation des objectifs de la Stratégie énergétique 2050 et de l'Accord de Paris sur le climat. Les entreprises disposent notamment d'un potentiel énorme pour rendre la mobilité qu'elles induisent plus durable. D'une part, les transports liés aux activités économiques tels qu'ils se présentent actuellement renferment encore un potentiel d'économie considérable. D'autre part, les entreprises ont une influence significative sur la mobilité de leurs collaborateurs et sur le comportement de leurs clients en matière de mobilité. (Rapp, 2021)

Compte tenu des défis urgents liés au changement climatique et de l'importance croissante de la décarbonation, le programme d'encouragement de la mobilité durable dans les entreprises vise à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la mobilité induite par les entreprises.

## 1. Objectifs et groupes cibles de l'appel d'offres

La stratégie du programme [SuisseEnergie 2021 à 2030](#) définit les entreprises comme des acteurs importants. En effet, il existe un potentiel considérable pour éviter, transférer, rendre compatible et mettre en réseau le trafic pendulaire, de visiteurs et de clients. L'influence des entreprises sur le comportement de leurs collaborateurs en matière de mobilité, tant en ce qui concerne le trafic lié à l'exploitation que les déplacements pendulaires, joue un rôle important. L'acceptation de ces approches est souvent plutôt faible, car les changements de comportement nécessitent généralement une adaptation des habitudes et exigent une certaine flexibilité. Il n'est pas rare que l'association

de plusieurs mesures permette d'atteindre l'objectif souhaité. Outre les mesures restrictives (gestion du stationnement), il est surtout possible de recourir à des incitations (offres de transport attrayantes, incitations financières).

Dans le cadre du présent appel d'offres, SuisseEnergie soutient des projets qui proposent des mesures axées sur le changement de comportement en lien avec l'encouragement de la mobilité durable dans les entreprises. Les projets peuvent porter sur les cas d'application suivants:

- **transports liés aux activités économiques:** en font partie les déplacements liés à une activité de service avec transport de marchandises (forme mixte de transport de personnes et de marchandises) et les déplacements liés à une activité de service sans transport de marchandises (transport de personnes en vue de l'exercice d'une activité professionnelle ou commerciale);
- **trafic pendulaire:** déplacements des collaborateurs d'une entreprise entre leur lieu de domicile et leur lieu de travail;
- **trafic clientèle et visiteurs:** déplacements liés à des visites d'entreprises.

La mise en œuvre de l'appel d'offres incombe à la section Mobilité de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

## 2. Thèmes prioritaires de l'appel d'offres

Sont en particulier éligibles pour un soutien:

- Les projets qui développent des mesures et des idées dans un ou plusieurs des modules suivants:  
Module 1 Mobilité légère / mobilité douce / transports publics  
Module 2 Mobilité partagée / carsharing / navettes et hubs de mobilité  
Module 3 Logistique
- Les modules doivent aborder un ou plusieurs des cas d'application décrits ci-dessus: transports liés aux activités économiques, trafic pendulaire, trafic clientèle ou visiteurs.

- Les projets combinant les modules mentionnés doivent identifier et prendre en compte les phases de changement de comportement décrites ci-après au niveau desquelles ils souhaitent agir et/ou promouvoir leurs mesures:

→ Préparation: projets orientés vers la sensibilisation (le groupe cible prend conscience de la mobilité durable), vers la réflexion préliminaire (le groupe cible s'intéresse à la mobilité durable et reconsidère son comportement actuel) ou vers l'intention (le groupe cible évalue les alternatives de mobilité et prend une décision). Exemples: communication, campagnes, sensibilisation et conscientisation en rapport avec la mobilité durable dans les entreprises axées sur les collaborateurs.

Exemples de mesures dans les entreprises: analyse des besoins du groupe cible sélectionné dans son entreprise ou mesures de communication visant à promouvoir la mobilité durable; la mobilité par le biais de séances d'information, de présentations, de points d'information et d'informations régulières sur les offres de mobilité alternatives (courriel, affiches, dépliants);

→ Action: projets visant à traduire les décisions du groupe cible en actions et comportements concrets. Exemples de mesures dans les entreprises: organisation d'un mois de la mobilité; semaines de test pour des moyens de transport alternatifs à la voiture;

→ Pérennisation (engagement / habitude): projets visant à développer de nouvelles routines de mobilité durable au sein du groupe cible et à les maintenir à long terme. Exemples de mesures dans les entreprises: récompenses pour les déplacements pendulaires effectués par des moyens de transport alternatifs tout au long de l'année; développement d'applications pour la gestion du stationnement; prime de mobilité pour les employés qui se rendent au travail à pied ou à vélo.

- Le budget doit être décrit de manière claire et cohérente. Étant donné que les projets impliquent des changements de comportement et que leur mise en œuvre prend du temps, le budget doit également préciser les aspects temporels.

- Un rapport final incluant un modèle d'impact des mesures proposées devra être présenté à la fin de chaque projet.

### 3. Conditions de participation

L'appel d'offres s'adresse aussi bien aux entreprises qui souhaitent faire leurs premiers pas vers une mobilité durable qu'à celles qui ont déjà mis en place certaines mesures. La volonté de la direction de l'entreprise de se pencher sur la thématique est un élément central et doit être démontrée dans la demande.

Le soutien d'un conseiller en mobilité peut être utile lors du développement et de la mise en œuvre des mesures et l'entreprise est libre de faire appel ou non à un tel soutien. Les demandes de projet doivent cependant être soumises par les entreprises dans lesquelles les mesures doivent déployer leurs effets. Outre les dépenses internes à l'entreprise, les coûts d'un soutien externe peuvent également faire l'objet d'un encouragement. La subvention ne peut être versée qu'aux entreprises et non à des tiers.

La mobilité durable<sup>1</sup> se réfère à tous les modes de transport qui ne dépendent pas de l'utilisation de véhicules à moteur, mais qui reposent sur des moyens de transport efficaces sur le plan énergétique et respectueux du climat. Les projets d'innovation et les mesures d'électrification des véhicules sont exclus. Ceux-ci peuvent bénéficier d'un encouragement dans le cadre d'autres programmes (p. ex. [RechargeAuPoint](#)) et ne sont pas éligibles dans le cadre du présent appel d'offres.

1 Selon la définition de la stratégie européenne de développement durable adoptée par le Conseil européen en 2006, nous faisons référence à tous les moyens de transport qui ont un faible impact sur l'environnement et qui permettent donc de trouver un équilibre entre les besoins de mobilité et de durabilité.

### 4. Encouragement

- Les porteurs de projet peuvent demander un soutien financier pour la période allant de 2025 à début 2027 à hauteur d'un montant maximal de 50'000 francs par projet. La contribution de SuisseEnergie ne peut excéder 40% du coût total du projet.
- Le financement des coûts restants (au moins 60%) par l'organisme responsable doit être assuré de manière complète et vérifiable au moment du dépôt de la demande. Les prestations propres peuvent également être prises en compte dans les coûts du projet.
- La durée maximale des projets est de deux ans.

### 5. Financement

- Le financement rétroactif est exclu. Le soutien financier doit être demandé avant le début du projet et celui-ci ne peut pas être lancé avant la décision de SuisseEnergie.
- Les véhicules eux-mêmes ainsi que l'infrastructure correspondante (places de stationnement, etc.), les titres de transport, les abonnements, etc. sont exclus du financement.
- Les mesures d'électrification des véhicules et l'infrastructure de recharge correspondante sont exclues de l'encouragement.
- Les demandes consécutives à des projets déjà soutenus par l'OFEN ou d'autres offices fédéraux et les projets qui ont déjà été soutenus par l'OFEN ou d'autres offices fédéraux (double financement) sont exclus du financement.
- Les projets qui se recoupent avec d'autres programmes de la Confédération et des cantons ou avec des programmes soutenus par ces acteurs sont exclus du financement.

- Dans la phase de subventionnement de deux ans, les projets ne doivent pas générer de bénéfices. Les éventuelles recettes doivent être prises en compte dans le calcul des coûts.

SuisseEnergie se réserve le droit de refuser la possibilité de subventionner un projet en cas de double financement. En outre, seuls les coûts effectifs absolument nécessaires à la réalisation efficace du projet sont considérés comme des coûts de projet éligibles. Les prestations propres peuvent également être prises en compte dans les coûts du projet.

## 6. Critères, exigences et cadre d'évaluation des demandes déposées

### Déroulement

La date limite de dépôt des demandes est fixée au 31 octobre 2024.

- Veuillez remplir les formulaires Word intitulés «Formulaire pour le dépôt de projets de mobilité durable dans les entreprises» et «Coûts du projet et financement» en répondant correctement à toutes les questions et ajoutez les éventuelles annexes. Sans demande concrète, le projet ne pourra pas être évalué.
- Envoyez les formulaires au format PDF le 31 octobre 2024 au plus tard à l'adresse [energieschweiz@bfe.admin.ch](mailto:energieschweiz@bfe.admin.ch).
- La décision finale sera annoncée le 30 novembre 2024.
- Le dossier de demande complet, y compris les annexes, doit être rédigé en français, en allemand ou en italien.
- Les demandes incomplètes ou déposées hors délai ne seront pas prises en considération.

- Aucune correspondance ne sera échangée au sujet des demandes qui ne sont pas prises en considération.
- Aucune subvention ne peut être accordée d'office.

### Vue d'ensemble des documents et justificatifs requis

- «Coûts du projet et financement» (modèle Excel)
- «Formulaire pour le dépôt de projets de mobilité durable dans les entreprises» dûment signé

### Critères d'attribution

SuisseEnergie est responsable de l'évaluation et de la sélection des projets. Un jury d'experts a été constitué à cette fin.

Les critères d'attribution sont les suivants:

- intégration des modules et des instruments cités au point 2;
- impact sur le plan des émissions de CO<sub>2</sub> ou de l'efficacité énergétique;
- niveau d'ambition;
- caractère transposable de la solution en vue de sa diffusion à l'intérieur et à l'extérieur du secteur;
- qualité du contenu du dossier;
- description claire et cohérente du projet;
- description claire et cohérente du budget.

### Modalités d'attribution

- Si le montant total sollicité dans le cadre des demandes dépasse le montant total des fonds disponibles, seules les demandes qui répondent le mieux aux critères d'évaluation seront prises en considération.
- SuisseEnergie se réserve le droit de réduire le montant de la subvention demandée ou de ne pas soutenir certains projets de mise en œuvre.
- Les requérants reçoivent une décision écrite au plus tard un mois après l'expiration du délai.

En cas de question, veuillez vous adresser à [energieschweiz@bfe.admin.ch](mailto:energieschweiz@bfe.admin.ch)

## 7. Délais

Dépôt du dossier .....	à partir du 1 <sup>er</sup> juin 2024
Date limite de dépôt du dossier .....	31 octobre 2024
Réponse OFEN – décision de subventionnement .....	30 novembre 2024
Remise du contrat .....	Début 2025
Lancement du projet .....	1 <sup>er</sup> février 2025
Remise du rapport intermédiaire et facturation .....	31 octobre 2025
Remise du rapport final provisoire et facturation .....	31 décembre 2025
Clôture du projet .....	1 <sup>er</sup> février 2026 – 1 <sup>er</sup> février 2027
Remise du rapport final définitif et facturation .....	28 février 2026 – 28 février 2027

### Informations complémentaires et contact

SuisseEnergie  
Office fédéral de l'énergie OFEN  
Pulverstrasse 13  
CH-3063 Ittigen  
Adresse postale: CH-3003 Berne

Infoline 0848 444 444  
infoline.energieschweiz.ch  
energieschweiz.ch  
energieschweiz@bfe.admin.ch  
ch.linkedin.com/company/energieschweiz